



Contrat gmo assurance vie à la poste : arnaque totale

Par **legofflore**, le **25/03/2010** à **21:27**

Bonjour, rnrnJ'ai besoin d'un conseil concernant une décision que mes parents doivent prendre. Ils ont souscrits l'un et l'autre un contrat GMO Assurance Vie à la Poste en janvier 2000. Le but était de sortir à terme une rente pour leur retraite. Ce contrat est aujourd'hui 10 ans après la souscription à -30% de "rendement" ! rnrnIls ont placé tout l'argent qu'ils avaient eu suite à une succession. Soit une perte de 5400 euros pour chacun des contrats. rnrnDepuis que mon papa est devenu gravement handicapé suite à un AVC , je suis l'évolution mais je ne peux que constater l'abusement dont ils ont été victimes car il n' y a pas de minimum garanti sur cette assurance vie . rnrnLa semaine dernière , une conseillère de la poste m'a dit qu'il fallait faire des versements pour espérer récupérer le capital. Vu les pertes , je ne sais que conseiller à mes parents. Quelqu'un pourrait il m'aider ? rnrnLe contrat est constitué de LBPAM Actions Diversifiées ; LBPAM Actions Euro R; LBPAM Actions Indice Euro et LBPAM Actions Indice France. rnrnLes 2 contrats sont identiques. rnrnJe remercie par avance les personnes qui pourraient me conseiller.

Par **jepigo**, le **17/01/2014** à **10:16**

Bonjour rnrnMa mère avait aussi un GMO, après 17ans de dépôt le résultat est désastreux. rnrnSeule la banque postale s'est enrichie, ma mère a perdu -6.2% ... rnrnSeul conseil, stoppez vite car sinon le temps vous fera perdre encore plus.